

PREVENIR ET GERER LE HARCELEMENT MORAL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

La notion de harcèlement moral a été introduite dans le statut des fonctionnaires en 2002. Depuis, des agissements qui en relèvent ou non sont couramment dénoncés. L'Administration étant tenue de protéger ses agents, il s'agit de savoir prévenir les situations à risque et de réagir au harcèlement moral au travail.

| | |
|---------------------------------------|---|
| PUBLIC CIBLE | Directeur généraux, directeurs d'Etablissement, élus responsables du personnel, directeurs des Ressources Humaines, responsables du personnel, directeurs des affaires sociales, directeur de formation, chefs de service, médecins du travail, psychologues. |
| OBJECTIFS & CONTENU | <ul style="list-style-type: none">• Identifier le harcèlement moral et le cadre législatif• Savoir détecter les situations à risque. Prendre conscience des responsabilités de l'Administration, des risques encourus et des moyens d'action de la victime.• Traiter une plainte de harcèlement moral : appréciation de la dénonciation, détermination des mesures à mettre en œuvre. |
| MÉTHODES | <ul style="list-style-type: none">• Analyse des textes de lois en vigueur et de la jurisprudence• Synthèse théorique sur le phénomène du harcèlement moral dans la fonction publique• Etude de cas• Echanges entre les participants concernant leur expérience et les difficultés rencontrées. |
| ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE | Laura DERRIDJ , avocate en droit public au Barreau de Paris. Elle est spécialiste en droit de la fonction publique, en droit des collectivités locales et des élus locaux, droit des associations partenaires des collectivités locales, droit de l'Intercommunalité, droit administratif général. Maître Laura Derridj a notamment été chargée de mission au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). Pour consulter son site : http://lderridj.free.fr |
| DATES & LIEU | Paris, 28 avril 2009 |
| TARIFS | En inter-entreprises : 600 euros HT la journée (7 heures) |
| ANIMATION | Nous consulter pour les tarifs |
| EN INTRA (dans vos locaux) | |

Pour une convention de formation, nous consulter